

Conseil communautaire du 22 octobre 2008
A Saint-Michel de Chabrilanoux
Compte-rendu

Présents : ALLAIN Dominique, ARNAUD David, ARNAUD Nicolas, AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BERTOLI Pascale, DEJOUR Paul, DURAND Elisabeth, GROS Stéphanie, JOURDAN Alain, JUGE Olivier, LOUIS Annie, MALET-TORRES Nathalie, MONDON Catherine, MOUNIER Jean-François, MOUNIER Michaël, PIZETTE Jean-Claude, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, SERRE Laetitia, THOMAS Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIALLE Marie-France, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Pierre. LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice.

Excusés : BEYRON Jean-Louis, CLAIR Denis, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain.

Secrétaire de séance : Jean-Louis VIDIL

1. Accueil de loisirs intercommunal

Laetitia SERRE reprend les éléments étudiés à la commission vie sociale du 15 octobre. Elle pointe notamment une baisse non négligeable de la fréquentation durant le centre de loisirs de l'été. Plusieurs causes sont avancées notamment la question de l'adaptation de certaines activités selon les tranches d'âge et la question du pouvoir d'achat qui touche également la structure.

Les membres de la commission proposent de revoir la politique tarifaire en fonction du revenu des familles et de la fréquentation des fratries.

Il semble nécessaire de réfléchir à la mise en place de l'accueil de loisirs le mercredi sur l'année scolaire. Le cas échéant, cela pourrait se mettre en place à la rentrée scolaire 2009.

La question du lieu d'accueil a également été abordée. L'accueil à l'école maternelle au Moulinon et la confection des repas aux Ollières étaient satisfaisants. Pour la suite, il est apparu que :

- le positionnement du centre de loisirs 6-12 ans demeurerait possible à St Sauveur,
- la création récente d'un demi poste supplémentaire à l'école René Cassin ne permettrait pas de recevoir actuellement les séjours aux Ollières mais la fabrication des repas demeurerait possible,
- on pourrait imaginer une itinérance de cette structure si les conditions dans les communes intéressées étaient réunies.

En ce qui concerne l'accueil de loisirs pendant les vacances d'automne, la commission propose de conserver la même organisation que durant l'été. Les plaquettes du séjour sont distribuées aux élus.

Le conseil entérine la proposition

D'ici la fin de l'année, une lettre sera envoyée pour solliciter d'autres communes en vue d'une éventuelle itinérance.

2. Belvédère en bois de châtaigniers

Jean-Louis VIDIL présente l'avancée du chantier du belvédère en bois de châtaigniers. La construction doit être terminée pour la fin du mois.

Jean-Claude PIZETTE précise que l'entreprise SOBRABO, chargée de l'étanchéité, a débuté ce jour même.

L'acte d'engagement initial signé avec les entreprises prévoyait les montants de travaux suivants :

Lot 1 maçonnerie : SVEL : 15.205,70 euros HT

Lot 2 menuiserie : PIERREFEU : 28.945,00 euros HT

Lot 3 étanchéité : SOBRABO : 11.002,80 euros HT

A ce jour, des plus-values ont été chiffrées par les entreprises. Les nouveaux montants de travaux seraient ainsi de :

Lot 1 : SAVEL : 19.880,27 euros HT

Lot 2 : PIERREFEU : 30.028,80 euros HT

Lot 3 : SOBRABO : 14.843,00 euros HT

Pour les lots 1 et 2, ces plus-values s'expliquent par la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires non prévus : brise roche et extraction, découpe d'un rocher, mise en place d'un regard pour visites annuelles, inclinaison de la plate-forme vers l'intérieur pour l'écoulement des eaux.

Pour le lot 3, l'origine de la plus-value n'a pas été, à ce jour, expliquée clairement ni par l'entreprise, ni par l'architecte du chantier. 18,5 m² de plus sont facturés à la Communauté de communes (par rapport au devis initial).

Après un long débat, le Conseil décide à l'unanimité, de :

➤ valider les avenants aux marchés des lots 1 et 2, aboutissant aux totaux suivants :

Lot 1 : SAVEL : 19.880,27 euros HT

Lot 2 : PIERREFEU : 30.028,80 euros HT

➤ demander, pour le lot 3, des explications précises à la SARL d'architecture Reynier, afin d'en redébattre lors du prochain conseil.

➤ mettre en attente la facture SARL Reynier correspondant au solde des honoraires, ainsi que la facture Sobrabo correspondant à la plus-value discutée.

3. Convention culture avec le Conseil général

Yves BAZIN indique que la commission culture réfléchit depuis plusieurs années à la mise en réseau des bibliothèques du territoire intercommunal. Un bel exemple de travail en collectif a eu lieu cet été avec les expositions de photos sur les villages avant 1968 (plus de mille visiteurs).

Suite à la rencontre avec la Directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt, Nelly Vindgtdeux, la commission sollicite le Conseil afin d'aller plus loin et de réfléchir à une prise de compétence progressive de la lecture publique. L'objectif serait alors de faire une proposition d'un projet plus abouti dans un délai de deux ans,

Il explique notamment que l'embauche d'un salarié par la Communauté de communes permettrait de dynamiser l'ensemble des relais, de soutenir les bénévoles et d'engager de nouveaux projets. Les quatre premières années, l'Etat et le Conseil général soutiendraient assez fortement le poste créé.

Pour Christian ROSE, le projet est intéressant mais il convient de le chiffrer. Il propose comme on livre les repas, de livrer à domicile des ouvrages auprès des personnes âgées. Il souligne le besoin de bien travailler l'articulation avec les bénévoles, indispensables à la bonne marche de ce service.

Pierre VIGNE estime l'idée est pertinente. Par exemple, selon lui le relais de Beauvène a besoin d'un fort appui technique pour dynamiser les bénévoles. L'appui d'un professionnel lui paraît nécessaire. De plus, il y aura des fonds plus importants et certains inaccessibles pour les petits relais (les CD notamment qui attirent les jeunes) seront alors disponibles.

Selon Nathalie MALET-TORRES, embaucher un professionnel mettrait les relais à l'abri de la partialité parfois trop forte des bénévoles, dans le choix des livres. Ce qui peut détourner le reste de la population de la bibliothèque. On aurait ainsi une objectivité et un soutien dans le choix et les acquisitions d'ouvrages. En outre, elle souligne l'intérêt croissant que les personnes âgées peuvent porter aux livres audio.

Olivier JUGE pointe la grande diversité des relais. Les relais sont des espaces de lien social dans les communes qu'il faut soutenir. Ils ont leur importance notamment pour des gens ayant peu de mobilité (personnes âgées, enfants...).

→ Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de demander à la commission culture de faire une proposition sur la lecture publique intercommunale d'ici deux ans.

Yves BAZIN présente le bilan de la convention culture triennale engagée avec le Département. Les 4 actions prévues en 2008 ont débuté à des vitesses différentes. La commission culture propose de les poursuivre en 2009.

- Programmation culturelle intercommunale : les Trois saisons d'Eyrieux aux Serres 2009

Dépenses		Recettes	
Cachets artistes	10 585	Département	2 750
Communication	1 905	CDRA Valence Drôme Ardèche Centre	2 663
		Billetterie	3 515
		Communauté de communes	3 562
TOTAL	12 490 €	TOTAL	12 490 €

- Bibliothèques

Dépenses		Recettes	
Poursuite du projet collectif	200	Département	650
Interventions petite enfance	200	Communauté de communes	650
Implication projet <i>Paroles libérées, histoire de par ici</i>	400		
Déplacements	300		
Communication	200		
TOTAL	1 300 €	TOTAL	1 300 €

- Antenne locale de l'Ecole départementale de musique

Dépenses		Recettes	
Projet Folklore argentin	1000	Département	600
Communication	200	Communauté de communes	600
TOTAL	1 200 €	TOTAL	1 200 €

- Appui à la création artistique

Dépenses		Recettes	
Approfondissement du thème	100	Département	1 755
Résidence d'artistes	3 300	Communauté de communes	1 755
Communication	110		
TOTAL	3 510 €	TOTAL	3 510 €

→ Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le plan de financement 2009 suivant :

Dépenses		Recettes	
Programmation culturelle Les trois saisons d'Eyrieux aux Serres	12 490	Département	5 755
Action bibliothèque	1 300	CDRA	2 663
Action Ecole de musique	1 200	Billetterie	3 515
Appui à la création artistique	3 510	Communauté de communes	6 567
TOTAL	18 500 €	TOTAL	18 500 €

4. Groupe d'Action Locale « Leader »

Annie LOUIS informe que le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a été retenu pour un prochain programme européen LEADER. Une réunion d'information réunissant tous les présidents de Communautés de communes a eu lieu récemment. Ce programme sera opérationnel en 2009, pour une enveloppe de 1.850.000 euros de subvention européenne.

Comme lors du précédent programme, un Groupe d'Actions Locales regroupant public et privé a été constitué. Il est proposé que la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres siège en tant que membre suppléant ; le titulaire du siège étant la Communauté de communes des Châtaigniers.

Il convient de désigner nominativement un élu.

Jean-Daniel BALAYN, Marie-Françoise NEY et Dominique ALLAIN font déjà partis de ce groupe d'actions locales.

→ le Conseil communautaire désigne à l'unanimité Roland Roucaute comme représentant de la Communauté de communes au sein du Groupe d'Actions Locales Leader.

Pour information, Annie LOUIS informe que le PNR débute la révision de sa charte. Une première réunion d'information aura lieu le 6 novembre à Jaunac à ce sujet.

5. Informations et questions diverses

a) chantier Moulinon 2

Gilbert VALETTE explique que le second chantier de réhabilitation de la friche industrielle du Moulinon débutera lundi 27 septembre.

Lors du précédent Conseil, il avait été proposé de ne signer les ordres de services que pour la tranche A (étude notariale), en attente de la subvention régionale.

Les élus de la Région ne devraient se prononcer officiellement qu'en janvier prochain, mais le dossier est validé techniquement.

Il propose d'autoriser néanmoins la signature de l'ensemble des ordres de service pour ne pas affecter le déroulement du chantier et pour que les artisans puissent commander l'ensemble de leurs matériaux en même temps (question de prix de gros).

→ le Conseil à l'unanimité moins une voix contre décide le lancement de l'ensemble du chantier (Olivier JUGE qui a voté contre, pense que le risque est faible de ne pas avoir la subvention mais qu'il existe quand même)

Annie LOUIS informe que les réunions de chantier auront lieu le mardi à 9 heures

b) Construction du bâtiment enfance

Annie LOUIS rappelle que le plan de financement de l'opération a été validé le 28 janvier dernier. Mais le démarrage des travaux ayant été retardé, il devient difficile de maintenir la subvention « dotation globale d'équipement (DGE) » obtenue en juin dernier. En parallèle, la Communauté de communes du pays de Crussol n'ayant pas réalisé d'investissement « petite enfance », une subvention FNADT est disponible.

Enfin, la subvention régionale envisagée pourrait être plus importante que prévue.

Un nouveau plan de financement est ainsi proposé.

Gilbert VALETTE informe que la commune des Ollières est éligible à une aide départementale supplémentaire pour la création d'une classe nouvelle, d'un montant de 40.000 euros.

→ le Conseil à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement (euros HT) comme suit :

	Volet multi-accueil		Volet école communale	
Etat – DGE 2008	0	0%	187 254,89	40,00%
Etat – FNADT pôle d'excellence rurale	179 545,00	39,30%		
Département – Cap territoires			40 000,00	8,54% (10,49% de 381.337,22 €)
Département – Ouverture de classe			40 000,00	8,54% (46% de 86.800,00 €)
Département – ligne CDRA	25 000,00	5,47%		
Région – ligne CDRA	98 000,00	21,45%		
CAF	63 000,00	13,78%		
Autofinancement	91 345,38	20,00%	200 882,33	42,91%
TOTAL	456 890,38		468 137,22	

Annie LOUIS informe que l'avant-projet sommaire de cette opération sera disponible lors du prochain Conseil communautaire.

c) Règlement de fonctionnement de la crèche intercommunale

Laetitia SERRE explique que des modifications minimales du règlement de fonctionnement de la crèche intercommunale sont rendues nécessaires pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la CAF d'une part et pour un meilleur recouvrement des créances d'autre part :

Chapitre V : La tarification

Point 1 : (...) Le montant de la participation financière de chaque famille est calculé par le (la) responsable du site à partir des revenus déclarés pour l'année précédente (sur consultation du dernier avis d'imposition ou de la déclaration de revenus faite à la CAF, également disponible sur le site internet CAFPRO).

~~Ce montant est révisé chaque année au mois d'août avec la nouvelle déclaration de revenus. Le nouveau taux de participation s'applique à partir du mois de septembre. (...)~~

remplacé par → ce montant est révisable chaque année au 1^{er} janvier à partir de l'avant dernière déclaration de revenu.

Point 3 : Après 3 rappels écrits à la famille pour non paiement, ~~un prélèvement sur prestations familiales pourra être effectué.~~

remplacé par → un titre exécutoire sera établi et transmis pour recouvrement à la perception de Saint-Pierreville.

→ le Conseil valide à l'unanimité ces modifications du règlement de fonctionnement de la crèche intercommunale.

Laetitia SERRE fait part de la visite de la PMI le 14 octobre dernier à la crèche aux Ollières ainsi que dans les lieux repérés dans les communes susceptibles d'accueillir des animations du RAMI. Des remarques et conseils d'aménagements doivent être transmis dans les prochains jours à la collectivité.

Une visite pour les autres espaces communaux est programmée le 2 décembre.

d) autorisation permanente de poursuite à la Perceptrice

Béatrice MAIRE présente la possibilité de délivrer une autorisation permanente de poursuite à la Perceptrice par voie de commandement et par procédure d'opposition à tiers détenteur (permet d'immobiliser des fonds appartenant au débiteur et détenu par un tiers type banque, employeur, etc.). Ceci dans le but d'un meilleur recouvrement des créances locales.

→ le Conseil, à l'unanimité, donne son accord

e) Télétransmission des actes en Préfecture

Béatrice MAIRE rappelle que la loi du 13 août 2004 donne la possibilité aux collectivités locales de recourir à l'application ACTES pour transmettre à la Préfecture, leurs actes par la voie électronique.

La télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle et permet, entre autre, de réduire les délais de visa des actes.

La commune de Saint-Etienne de Serres a déjà réalisé cette démarche.

La démarche à suivre est d' :

- Opter pour la télétransmission des actes
- Choisir un dispositif de télétransmission homologué, conformément à la réglementation en vigueur sur les commandes publiques
- Autoriser la Présidente à signer une convention établie par la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- Nommer un responsable local (= un salarié responsable des transferts)

Annie THOMAS pense que cette démarche va réduire les volumes traités par les bureaux de poste locaux.

Il est précisé que les délibérations de la communauté de communes, représentant un volume important après chaque Conseil, étaient déjà apportées directement en Préfecture.

→ le Conseil, à l'unanimité, donne son accord

f) modification des statuts de l'école de musique

Annie LOUIS expose la proposition de modifications statutaires transmises par DELIBERATION : accord pour modifier les statuts du syndicat mixte de l'Ecole départementale de musique et de danse de l'Ardèche, auquel la Communauté de communes adhère.

Elle explique les quatre principaux changements :

- la délimitation géographique par bassins et non plus par conseils d'antennes
- la représentation du comité syndical modifiée permettant le quorum aux réunions
- la modification de la composition du Bureau passant de 9 à 6 membres
- les critères de calcul de la contribution des communes n'apparaissent plus dans les statuts

→ le Conseil valide ces modifications, à l'unanimité moins une voix contre (Christian Après souhaitant que les calculs de contributions apparaissent dans les statuts)

g) Courrier d'alerte de la mairie du Cheylard à propos de la disparition d'une filière métiers de l'électronique au lycée

Annie LOUIS alerte le Conseil communautaire du risque important de la disparition de la filière « métiers de l'électronique » au lycée du Cheylard.

En effet, un bac professionnel EEEEC, suite de l'ex-BEP, n'est pas prévu au Cheylard pour la rentrée prochaine. En compensation, le rectorat propose un diplôme dans le secteur de la vente.

Pierre VIGNÉ confirme cette situation et Magaly RIOUFOL dénonce cette décision qui va à l'encontre des attentes actuelles des jeunes du territoire, des besoins des acteurs économiques locaux et donc des débouchés réels.

→ le Conseil décide d'écrire au Recteur d'académie pour qu'il prenne la mesure des enjeux du maintien de cette filière pour les populations locales, les entreprises et le territoire en général.

Info post-réunion : un courrier a été formulé en ce sens et transmis au Rectorat et en mairie du Cheylard le 27 octobre.

h) Courrier d'ADN sur les zones blanches

Annie LOUIS demande si toutes les communes ont reçu un questionnaire sur la couverture TIC, envoyé par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique. Elle propose une réponse collective.

Jean-Louis VIDIL confirme que cette enquête est très importante pour la définition des besoins et des équipements futurs en matière de très haut débit et de nouvelles technologies.

i) Rencontre – débat avec le PNR sur le sujet de l'accueil d'activités

Annie LOUIS informe que suite à la sollicitation du Parc Naturel Régional, une rencontre-débat aura lieu le 27 novembre au Fival à St-Etienne de Serres

Les objectifs fixés :

- débattre des enjeux en terme d'accueil, de maintien et de développement d'activités
- penser, avec les partenaires, les actions favorisant le développement d'activités

Info post-réunion : cette rencontre aura finalement lieu le 24 novembre à 19 heures

j) préparation du séminaire de réflexion sur l'action intercommunale

Annie LOUIS rappelle qu'un premier séminaire de réflexion sur l'action intercommunale avait eu lieu en 2006. Une nouvelle journée d'échanges, de débats et de prospective pourrait être à nouveau organisée en janvier prochain. Elle sollicite les élus volontaires pour définir avec elle le contenu et l'organisation de cette journée.

Stéphanie GROS, Laetitia SERRE, Olivier JUGE et Yves BAZIN se portent volontaires.

k) Prochaine date du Conseil

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 18 novembre prochain à 20h30 à **Chalencon**.